



INTERPELLATION DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES - Mars 2026

Villes de Pau, Billère, Lons, Lescar

Questionnaire : Politique d'accueil des personnes migrantes

Ville :	Liste :
----------------	----------------

Si vous remportez les municipales des 15 et 22 mars 2026, que ferez-vous dans les domaines suivants ?

Nous vous invitons à répondre aux questions fermées et de mettre tous les détails que vous souhaitez dans les commentaires, **en prenant la place nécessaire et en agrandissant les zones de réponse**. Nous serons également attentifs à tous les autres éléments de réponse que vous nous communiquerez.

Date de réponse souhaitée : **au plus tard le 1^{er} mars 2026**.

Réponse attendue par mail sur : contact.crde@crde-bearn.fr

Une synthèse sera faite et présentée au cours d'une **conférence de presse vers le 7 mars 2026**

Politique de l'hospitalité et de l'accueil inconditionnel

*« Hospitalité signifie ici le droit qu'a l'étranger, à son arrivée sur le territoire d'autrui, de ne pas être traité en ennemi (...), le droit qui revient à tout être humain de se proposer comme membre d'une société »
(Emmanuel Kant, Vers la paix perpétuelle, 1795)*

Mettez-vous en œuvre une **politique de l'hospitalité** envers les personnes étrangères, migrantes, exilées et réfugiées ?

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Si non, pourquoi ? si oui, sous quelle forme ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

Confiez-vous dans votre Conseil Municipal une **délégation sur cette politique de l'hospitalité** à un adjoint ou à un conseiller ?

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Mettez-vous en place une **commission extra-municipale** pour les résidents étrangers de Pau (au sens de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Avec quel mandat ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

Adhésion à l'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires d'Accueil)

<https://www.anvita.fr/>

Créée en 2018, l'ANVITA est un réseau de communes, d'intercommunalités, de départements, de régions et d'élu.es engagé.es pour un accueil inconditionnel et digne en France de personnes en situation de migration. L'association compte aujourd'hui plus de 90 collectivités et plus d'une cinquantaine d'élu.es à titre individuel. Notamment en 64 : Hendaye, la communauté de communes du Pays Basque ; et en Nouvelle Aquitaine, les communes de Bordeaux, Mérignac, Bègles, Périgueux, Figeac, ainsi que le département de Gironde.

Ferez-vous voter par le Conseil municipal l'**adhésion de votre ville à l'ANVITA** et soutiendrez-vous l'**adhésion de la communauté d'agglomération paloise à l'ANVITA** ?

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Si non, pourquoi, si oui, sous quelle forme ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

Dialogue avec les services de l'État, de la région et du département

Les Services de l'État (Préfecture, DDETS, OFII) sont chargées de la mise en œuvre de la politique concernant le sans-abrisme (hébergement d'urgence), l'octroi des titres de séjour et l'administration des personnes étrangères.

La Région a en charge le schéma des demandeurs d'asile. Le département, par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, est en charge des mineurs non accompagnés et des enfants étrangers de moins de 3 ans. **L'insuffisance des politiques actuelles dans ces domaines est patente** : quel dialogue et quels rapports comptez-vous engager avec ces institutions pour faire bouger les choses dans un sens favorable aux personnes migrantes et étrangères ?

Votre réponse ouverte :

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

Soutien aux Associations

Allez-vous **pérenniser les subventions** aux associations d'aide et de soutien aux personnes migrantes et étrangères ?

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Garantissez-vous le **respect des libertés associatives**, sans invoquer une « injonction de neutralité politique » ?

☐ OUI

☐ NON

☐ NSP

Mesures spécifiques

Ces mesures concernent les populations précaires : les personnes migrantes, réfugiées, exilées en droits incomplets, mais pas seulement. À l'exception de la mesure spécifique concernant les Mineurs Non Accompagnés en recours, elles concernent toutes les personnes en vulnérabilité sociale.

Nous savons que, légalement, ces mesures **ne relèvent pas des compétences ordinaires** d'une municipalité. Cependant, devant les carences de l'État ou du Département, **une Ville peut invoquer sa compétence générale** pour répondre aux besoins urgents des habitants. Ayant fait ce choix, plusieurs villes de l'ANVITA ont ensuite saisi la justice administrative pour enjoindre à l'État de respecter ses obligations légales. L'État a ainsi dû rembourser des sommes importantes à la Ville de Grenoble et à la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB)

Les Mineurs Non Accompagnés en recours : allez-vous, suivant l'exemple d'autres municipalités en France, prendre à votre charge **l'hébergement et le quotidien** de ces adolescents, et vous tourner vers l'État pour demander le remboursement des dépenses engagées ?

☐ OUI ☐ NON ☐ NSP

Déplacements dans l'agglomération paloise : Mettrez-vous en place la **gratuité** des transports en commun pour tous les habitants de l'agglomération en situation précaire ?

☐ OUI ☐ NON ☐ NSP

Hébergement d'urgence : Pour que soit appliquée l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence prévu par la Loi (article L.345-2-2 du CASF), **ouvrez-vous les places d'hébergement nécessaires** pour en finir avec la gestion de la pénurie et que plus personne ne soit contraint à dormir à la rue dans l'agglomération paloise ?

☐ OUI ☐ NON ☐ NSP

Avez-vous intégré à votre programme des **propositions d'associations de défense** des droits fondamentaux des personnes étrangère et précaires ?

☐ OUI ☐ NON ☐ NSP

Si OUI, lesquelles ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

De façon plus générale : quelles mesures engagerez-vous pour **lutter contre la grande précarité alimentaire** ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre

En quoi votre programme impactera-t-il favorablement **l'accueil et l'intégration des personnes étrangères** dans votre commune ?

n'hésitez pas à agrandir cette zone pour répondre